

# INFO REAU



**OCTOBRE 2013**

**N° 24**

## **LE COMITÉ DE RÉDACTION DE L'INFO RÉAU**

Le comité de rédaction est un regroupement de personnes bénévoles, qui se réunit pour réaliser le bulletin municipal.

Il est ouvert à tous les habitants.

Vous avez des idées, vous souhaitez vous investir et participer en fonction de vos compétences, pour écrire des articles, réaliser des interviews, de façon régulière ou ponctuelle.

**N'attendez pas,  
venez nous rejoindre.**

## **PARTICIPANTS A CE NUMÉRO:**

# SOMMAIRE

LA VIE A RÉAU	PAGE 4
LE CARNET DE RÉAU	PAGE 10
LA VIE A L'ÉCOLE	PAGE 11
LA RUBRIQUE DES ENFANTS	PAGE 12
DOSSIER	PAGE 14
BRÈVES	PAGE 18
ACTION SOCIALE	PAGE 23
RÉAU PRATIQUE	PAGE 22



Chères Réalaises, chers Réaltais,

Après un bel été, contre toutes espérances, et une rentrée réussie, nous voici, les uns (unes) et les autres en ordre de marche pour bien terminer cette année 2013.

La municipalité va mettre à profit cet automne pour achever le programme de travaux inscrit au budget, pour continuer de préparer la rentrée 2014, avec la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, pour poursuivre la réflexion sur l'aménagement futur du bourg, et pour finaliser avec le SAN de Sénart les deux dossiers de réalisation de la liaison douce entre le bourg et Ourdy et de l'assainissement du hameau de Villaroche, dont le démarrage des travaux est prévu pour cet hiver.

Au gré de vos déplacements à Réau, vous pourrez constater quelques petits aménagements, au demeurant anodins, mais qui sont à nos yeux d'une grande importance dans le cadre de notre politique d'amélioration de la santé publique, de l'embellissement du village, de l'accès aux personnes à mobilité réduite, et des déplacements doux: la mise en place d'un troisième défibrillateur, l'aménagement du terreplein central situé près de la salle des fêtes, la mise aux normes de l'accès aux bâtiments communaux et l'installation de parkings à vélos devant la Mairie et la salle des fêtes.

2014 sera une année particulière, puisqu'elle connaîtra deux élections majeures, l'une pour notre commune et l'autre pour notre Pays : les élections municipales fin Mars et les élections européennes en Mai.

Dans l'optique de ces rendez-vous électoraux à venir, j'invite celles et ceux qui ne l'ont pas encore fait à venir s'inscrire sur les liste électorales, en Mairie.

Afin d'assurer la continuité de notre action, et que la prochaine équipe municipale puisse se mettre au travail sans attendre, le budget primitif 2014 sera élaboré dans les mois à venir, et présenté au vote du Conseil avant la fin Mars.

D'ici là, je vous rappelle que vous pouvez, entre autres choses, profiter gratuitement de la Bibliothèque Municipale et que vous pouvez participer à l'animation de la commune en rejoignant la sympathique équipe du Comité des Fêtes.

Je vous donne rendez-vous le 11 Novembre à 11h devant le monument aux morts, pour honorer la mémoire des Réaltais « morts pour la France », pendant la Première Guerre Mondiale.

Au plaisir de vous rencontrer prochainement,

**Alain AUZET,  
Maire de REAU**



# DESTINATION REAU



Pour la troisième année consécutive, Réau était en fête à l'occasion des journées Européennes du Patrimoine, pour un évènement qui prend de plus en plus d'ampleur : "Destination Réau". Cette année, le comité d'organisation avait "mis le paquet" :

- Aux Macarons de Réau : un marché de producteurs de terroir pendant deux jours, avec en prime une intronisation par la Confrérie du Brie de Melun et une autre par la Confrérie du Sucre d'Orge le samedi, des balades en poney organisées par les Ecuries du Plessis Picard.
- Au Musée SAFRAN : plusieurs animations étaient proposées aux visiteurs tout le week-end.
- A la Salle des Fêtes : le Forum des Associations le samedi et une démonstration de danses briardes. Le dimanche,, un salon de peinture présentant les œuvres de 4 artistes et la présence de plus de 20 voitures anciennes.
- A l'église, une exposition de photos anciennes sur le parvis et une présentation du diagnostic architectural à l'intérieur. Le dimanche après-midi fut animé par un concert de l'Harmonie de Moissy-Cramayel sur le parvis.
- D'un site à l'autre, deux trains touristiques et une calèche ont véhiculé les visiteurs dans la commune.



# DESTINATION REAU

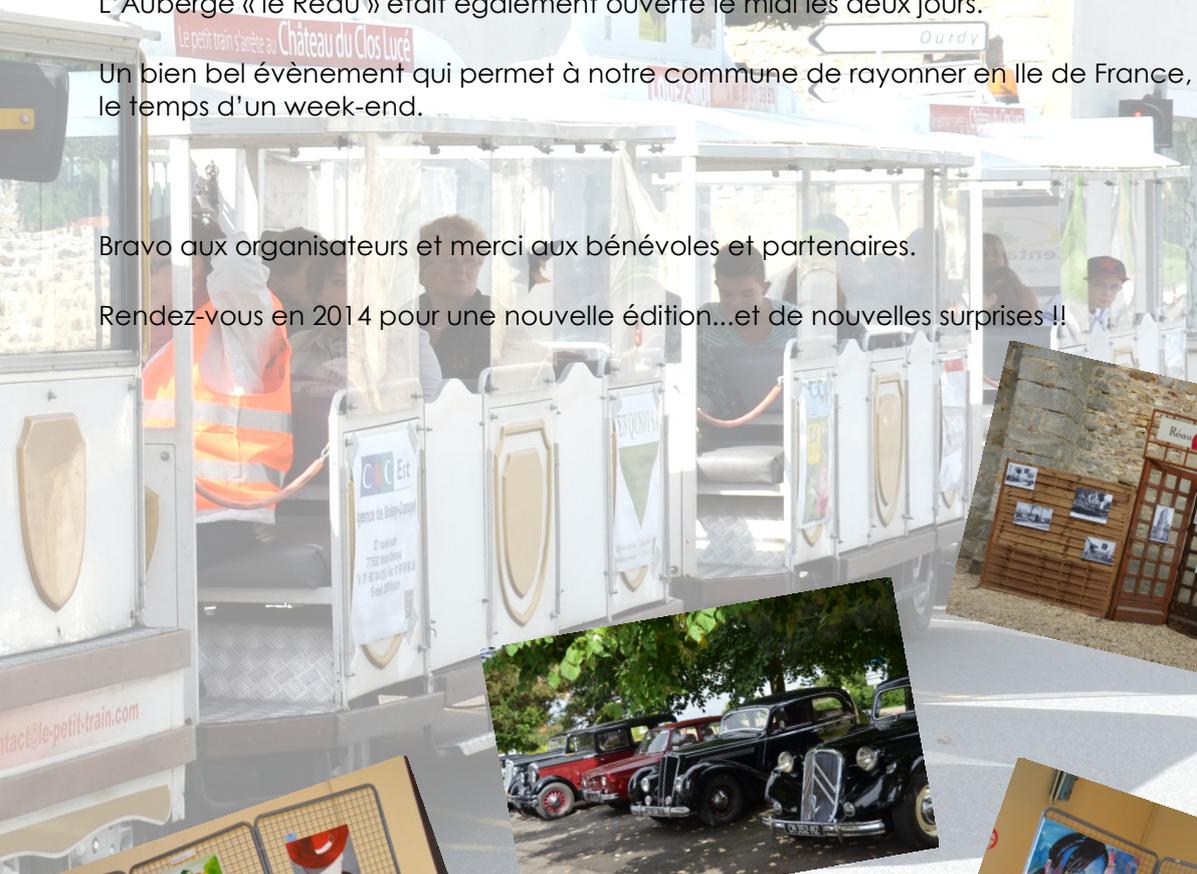


L'Auberge « le Réau » était également ouverte le midi les deux jours.

Un bien bel évènement qui permet à notre commune de rayonner en Ile de France, le temps d'un week-end.

Bravo aux organisateurs et merci aux bénévoles et partenaires.

Rendez-vous en 2014 pour une nouvelle édition...et de nouvelles surprises !!



Toutes les photos ont été réalisées par Monsieur Nicolas HENRI





## LOTO

Dimanche 29 Septembre, le Comité des Fêtes de Réau avait convié les Réaltaises et les Réaltais à un grand Loto, à la salle des fêtes.

Les habitants de la commune ont répondu présents à cette édition, et l'après-midi fut un grand succès.

De nombreux lots étaient proposés, le plus prestigieux étant un téléviseur écran plat, qui était mis en jeu en fin de journée.

Carole DOS SANTOS, Présidente du Comité des Fêtes, en a profité pour lancer un appel aux personnes présentes, afin d'assurer une transition dans l'animation du Comité.



## HAMEAU DE OURDY

Lors du Conseil Municipal du 1er juillet 2013, les élus ont délibéré pour accepter la rétrocession dans le domaine public communal des espaces communs du lotissement du hameau de Ourdy.

Les élus intercommunaux du San de Sénart ont également délibéré au profit de l'intégration des réseaux dans le domaine intercommunal.

Les deux collectivités ont ainsi donné pouvoir à Monsieur le Maire de Réau et à Monsieur le Président du San de Sénart de signer l'acte administratif de rétrocession. Celui-ci devrait être ratifié dans les semaines à venir.

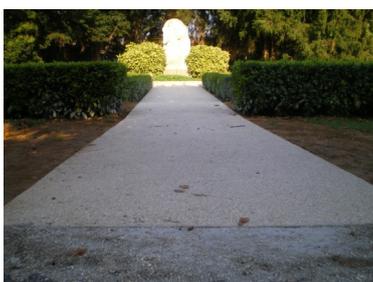


## TRAVAUX

### ACCESSIBILITE

Afin de se mettre en conformité avec la loi du 11 février 2005 sur l'accès des citoyens aux bâtiments, la commune a réalisé des aménagements sur ses bâtiments publics :

- modification du seuil des portes à la salle des fêtes
- réalisation du parvis du monument aux morts en béton "désactivé"
- création d'une rampe d'accès à la Mairie, et remplacement de la porte d'entrée
- création d'une place de stationnement pour personnes à mobilité réduite devant la Mairie et devant l'Eglise Saint-Julien.



# TRAVAUX

La municipalité poursuit sa politique d'embellissement du village.

Elle a récemment demandé au Département l'autorisation de paysager le terre-plein central situé rue Frédéric Sarrazin, près du Cimetière, en entrée de Bourg.

Afin de conserver une bonne visibilité pour les automobilistes, les extrémités de ce terreplein seront maintenues en leur état initial.

La partie centrale sera plantée de végétaux dans les prochaines semaines



## DEFIBRILLATEURS

La municipalité avait planifié un premier investissement de trois défibrillateurs dans les bâtiments communaux.

Ce programme d'équipement s'achève cet automne avec l'acquisition d'un défibrillateur à l'accueil de la Mairie.

Un défibrillateur est donc présent dans chacun des bâtiments suivants :

- Couloir de la salle des Fêtes
- Vestiaires du Terrain de Football
- Accueil de la Mairie

La municipalité réfléchit désormais à l'organisation de formations à l'utilisation des défibrillateurs et à la pratique du massage cardiaque, à destination des responsables d'associations dans un premier temps, puis de l'ensemble de la population par la suite.

Chaque année, 45000 personnes décèdent d'un arrêt cardio-respiratoire en France.

On estime que, grâce à une généralisation des défibrillateurs et une bonne formation de la population, environ 4500 personnes pourraient être sauvées.

## PARKINGS A VELOS

La municipalité a entrepris depuis plusieurs années de favoriser la pratique du vélo dans la commune.

Plusieurs aménagements vont participer à cette orientation :

- une piste cyclable est matérialisée depuis quelques temps rue de la Croix des Anges (anciennement route de Villaroche) en direction de l'école
- l'école est équipée d'un parking à vélos
- la voie de circulation douce entre Ourdy et le Bourg (l'appel d'offre pour désigner les entreprises a été lancé par le San de Sénart) sera réalisée début 2014.

Afin d'étoffer encore ce programme, deux bornes de stationnement pour vélos ont été installées :

- une devant la salle des fêtes depuis le mois de Juin
- une seconde devant la Mairie depuis cet été.



# VISITE DE LA DECHETERIE

Répondant à l'invitation de la municipalité et du directeur du SMITOM-LOMBRIC, nous étions près d'une trentaine ce 28 septembre venus visiter le nouveau complexe de traitement des déchets verts ouvert à REAU depuis le 1<sup>er</sup> juillet.

L'installation comprend :

- Une déchèterie, 11<sup>ème</sup> du SMITOM, qui vient renforcer celle de Savigny. Gratuite, elle est ouverte aux habitants de Vert Saint Denis, Cesson, Lieusaint et Réau. L'équipement respecte les nouvelles règles environnementales et de sécurité imposées depuis 2012. Un caisson est prévu pour la collecte d'objets destinés au réemploi.

- un quai de transfert des déchets (ordures ménagères et emballages) qui concentre, dans des camions de grande capacité, les ordures ménagères et emballages collectés en porte à porte dans les 6 communes du SICTOM de Sénart (Cesson, Vert saint Denis, Savigny, Nandy, Lieusaint et Réau) pour les acheminer vers le centre de traitement de Vaux le pénil.

26 000 tonnes d'ordures et 4000 tonnes d'emballages seront ainsi transférées par an, économisant 31 allers-retours hebdomadaires et 56400 km poids lourds par an.

- Une plate-forme de compostage des déchets verts qui permet de traiter la collecte de 33 communes, des déchèteries mais aussi des paysagistes sous convention payante. Actuellement en période de montée en charge, elle deviendra totalement opérationnelle d'ici la fin de l'année avec la fermeture de la plate-forme de Cesson.



C'est principalement sur cette plate-forme et son fonctionnement que la visite s'est portée. Première en France, elle est en effet innovante, puisque les opérations de déversement, broyage et fermentation, génératrices de nuisances olfactives, sont réalisées dans un bâtiment fermé et en dépression, avec traitement de l'air rejeté.

La fermentation, accélérée par l'injection d'air, s'effectue dans 12 tunnels fermés, également en dépression, qui fonctionnent en permanence et en rotation. L'air soutiré traverse un bio-filtre qui supprime les odeurs. L'eau des condensats est récupérée et réutilisée dans le processus de fermentation, ce qui

## HORAIRES D'OUVERTURE

Ouverture tous les jours y compris les jours fériés aux horaires habituels (à l'exception des 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre)

- du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre (horaires d'été)

Semaine : 15h—19h

Samedi : 10h—19h

Dimanche : 10h—13h

- du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars (horaires d'hiver)

Semaine : 14h—18h

Samedi : 9h—18h

Dimanche : 10h—13h

permet de limiter les rejets. Au bout de 28 jours, la phase de maturation s'effectue à l'air libre. L'eau en surplus et les eaux de ruissellement sont acheminées vers un bassin de décantation à plantes macrophytes (des roseaux gourmands en matières organiques) qui permet un traitement biologique de la pollution, puis acheminées vers la station d'épuration du SAN.

Prévue pour le traitement annuel de plus de 22 000 tonnes la plate-forme produira 10 000 tonnes de compost destiné à l'agriculture.



# EVOLUTION DES CONSIGNES DE TRI

**CONSIGNES DE TRI**

**Bouteilles, flacons et bidons en plastique\***

**Briques, emballages en carton, journaux et magazines**

**Emballages métalliques**

**NOUVEAU !**  
Journaux et magazines\*\*

Les emballages doivent être vidés de leur contenu  
\* même ayant contenu des corps gras \*\* les papiers de bureau sont à déposer dans le bac à ordures ménagères

**LES INTERDITS** Verre, pots en plastique de yaourt, de crème fraîche, sacs, film, suremballages en plastique, ampoules, barquettes en polystyrène, pots de fleurs et vaisselle, couches-culottes, seringues, médicaments.

**Un doute, une question ?**  
**SICTOM de Sénart**

**N° Vert 0 800 774 062**  
Appel gratuit depuis un poste fixe

**SICTOM DE SÉNART**

**ECO EMBALLAGES**

A compter du 1er novembre 2013, les consignes de tri des emballages évoluent.

En effet, à compter de cette date, les habitants de Réau devront jeter dans leur bac d'emballages les journaux, magazines, revues, prospectus, publicité, brochure, tous documents actuellement collectés en Points d'Apports Volontaires. Ces derniers seront retirés du territoire.

## SERVICE GRATUIT DE COLLECTE DES DECHETS ELECTRIQUES EN ETAT DE FONCTIONNEMENT ET DES ENCOMBRANTS VALORISABLES

Depuis le 17 juin dernier, le SICTOM de Sénart a lancé un service de collecte sur rendez-vous à destination des particuliers habitant en maison individuelle et qui ne peuvent pas emmener ou faire emmener leurs encombrants en déchèterie.

Sont concernés par cette collecte, uniquement les Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DEEE) en fonctionnement (ordinateurs, téléviseurs, réfrigérateurs...) et les encombrants (meubles...) jugés valorisables et en bon état par leur propriétaire afin de les acheminer vers la recyclerie.

### Règles à respecter :

Les encombrants seront collectés chez le particulier. Ce dernier devra être à son domicile et avoir au préalable déplacé son encombrant au plus près du domaine public et à l'abri des intempéries (appentis, garage, entrée par exemple).

Le particulier devra signer le bordereau d'enlèvement.

Appelez le N° Vert du SICTOM de Sénart au 0 800 774 062 (appel gratuit depuis un poste fixe).



## CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Les lauréats au concours des maisons fleuries sont :

- 1er prix : Monsieur Antonio REGANHA
- 2e prix : Monsieur Christophe HACQUARD
- 3e prix : Monsieur Pascal LAJEANNE
- 4e prix : Madame Françoise PERREAU
- 5e prix : Madame Marie-Thérèse PRADEL



## SECURITE ROUTIERE

Ces derniers mois, plusieurs accidents graves se sont produits au carrefour avec la RD 57, en entrée nord du bourg.

La municipalité a depuis longtemps pris la mesure de ce problème, et a saisi l'EPA Sénart, qui réalisera un giratoire dans le cadre des travaux d'aménagement liés au Parc d'Activités de l'A5a. Cet équipement doit être réalisé en 2017.

Nous sommes conscients que cette date est à la fois très proche s'agissant d'aménagements de voirie, mais aussi très éloignée s'agissant de la sécurité des utilisateurs.

C'est pourquoi nous avons écrit à Monsieur le Président du Conseil Général de Seine-et-Marne, d'une part pour maintenir ces travaux comme un objectif prioritaire, d'autre part pour que le Département renforce en attendant la signalisation à l'abord de ce carrefour dangereux.

## ÉTAT CIVIL

### NAISSANCES :



*Bourg*

Matys KURTZAHN LETACHE      19/02/2013

*Parc du Plessis Picard*

Nina RICQ      17/08/20013

*Ourdy*

Eyness BARGHALI      09/07/2013

*Le Plessis Picard*

Nathan VALLOT      11/09/2013

# VACANCES SCOLAIRES 2013—2014

## Vacances de la Toussaint :

Du vendredi 18 octobre 2013 au soir

Au lundi 4 novembre 2013 au matin

## Vacances de Noël :

Du vendredi 20 décembre 2013 au soir

Au lundi 6 janvier 2014 au matin

## Vacances d'hiver :

Du vendredi 14 février 2014 au soir

Au lundi 3 mars 2014 au matin

## Vacances de Printemps :

Du vendredi 11 avril 2014 au soir

Au lundi 28 avril 2014 au matin

**Vacances d'été :** vendredi 4 juillet 2014 au soir

# EFFECTIFS

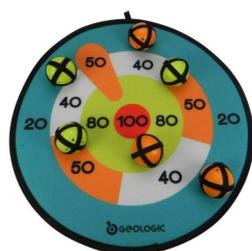
A la rentrée 2013, l'école totalise un effectif de 116 élèves, répartis de la façon suivante :

- Petite Section : 11
- Moyenne Section : 10
- Grande Section : 15
- CP : 17
- CE1 : 17
- CE2 : 14
- CM1 : 16
- CM2 : 16



## ACHAT DE JEUX POUR LES ENFANTS SUR LE TEMPS PERI-SCOLAIRE

Si vous avez accompagné vos enfants à l'école pour la rentrée scolaire, vous avez probablement vu les paniers de basket installés dans la cour de récréation. Ils font partie d'un ensemble de jeux d'extérieur que la commune a acquis cet été, afin que nos enfants puissent



occuper agréablement la récréation de la pause repas. Ils peuvent ainsi individuellement, jouer au jeu de croquet, ballons, anneaux, fléchettes scratch, etc...., ou participer à des tournois organisés par le personnel chargé de leur surveillance. De quoi se détendre avant de retourner en classe !!!



## RYTHMES SCOLAIRES

Dans le cadre de la réforme sur les rythmes scolaires qui sera mise en place à Réau en septembre 2014, nous sommes toujours à la recherche de bonne volonté !!!! Si vous avez un hobby et que vous avez le temps et l'envie de le partager avec les enfants, merci de prendre contact avec la Mairie.

Nous vous tiendrons au courant au fil des mois de l'évolution de cette mise en place.



# VIVE LA RENTREE!!!



« On s'éclate avec les nouveaux panneaux de basket !! Merci à la Mairie pour cette acquisition ! »



Puzzle réalisé par les enfants de Petite Section

Découverte du sport pour la classe de petite et moyenne section



Réalisation des enfants de Moyenne Section.

## PROJET ECHECS DES CM1/CM2

Ce sport cérébral favorise la concentration, l'abstraction, l'anticipation et la logique mathématique.

Les élèves de la classe de Madame Montembault pratiquent les jeux pré échiquéens et découvrent petit à petit les règles des échecs.



## LE PROJET JARDINAGE



Les bleuets des CE2/CM1

Un grand merci à Kévin, le papa d'Enzo, pour son aide précieuse !!!



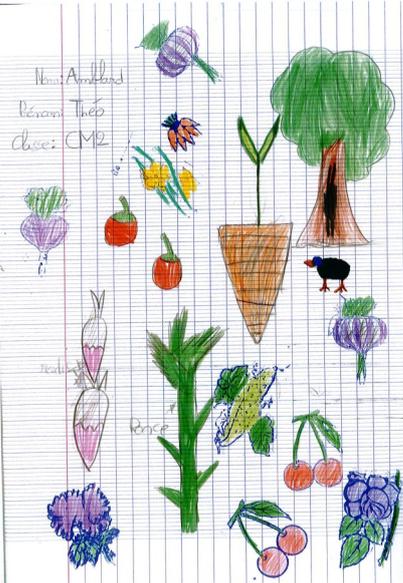
# LE PROJET JARDINAGE

Jeudi 26 septembre :

« Ce matin, comme tous les matins, après la récréation, Emma, Sérena, Emeline et moi montions les escaliers. Mais tout d'un coup, nous nous sentîmes un peu seules. Effectivement, Catherine et tout le reste des élèves étaient restés en bas. Eh oui ! Pour la toute première fois de l'année nous avons jardinage ! Catherine commença à nous expliquer ce que l'on devait faire, et ça a donné ça : »Alors ça, on désherbe ça aussi, ho et puis ça aussi ! ». En gros, on a tout désherbé, TOUT !! Pauvre Théo, il s'était engagé à enlever les orties (et il s'est plaint toute la matinée !). On a trouvé une carotte mais le super-méga-jackpot, c'était la récolte des pommes de terre : 8 kg de patates !! C'est énorme ! Kévin a essayé de nous apprendre à retourner la terre.... »

Loïs M.

« ...Petit dérapage au niveau des patates, des jaunes, des roses et des violettes. Au début, nous croyons que ce truc était une grosse patate pourrie et donc nous les avons mises de côté mais nous avons commencé à nous poser des questions au niveau de ces mystérieuses patates. Puis soudain un éclair de génie de Catherine et pourtant ça n'arrive pas souvent !!! Elle a alors dit « et si c'était des betteraves , nous en avons planté non ?? » Après quelques minutes de réflexion, ça en avait l'air. Et bien on était complètement à côté de la plaque en pensant que c'était de « malheureuses patates pourries » !! .... Kevin a aussi essayé de nous apprendre à retourner la terre mais au lieu de ça Super Man a cassé la fourche !! »



« ...nous avons regardé des tomates. Il y en avait une très grosse tomate. Alexa et moi nous avons essayé d'arracher une carotte sauvage. Kevin nous a aidés. » Théo A.



Le tri des déchets

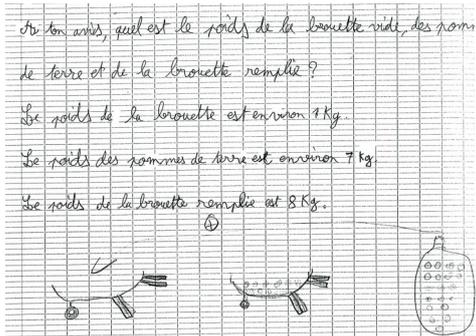


Le blé apporté par Damien L.

Le désherbage !



Découverte du trésor : 8 Kg de pommes de terre !!



Aubé G., CM2, a gagné le jeu du poids des pommes de terre



# L'ÉGLISE SAINT JULIEN A TRAVERS LES AGES

L'existence de nombreuses pathologies a incité la commune, propriétaire de l'édifice, à lancer une étude de diagnostic architectural de l'édifice.

Celle-ci doit lui permettre de disposer d'un véritable outil de travail, diagnostiquant les maux actuels du bâtiment, les analysant et les expliquant en proposant des solutions pour y remédier. Il en ressort plusieurs éléments :

L'église Saint-Julien de Réau est inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques depuis le 17 juin

Avant la Révolution, les bénédictins du Mont-Saint-Père de Melun possédaient la seigneurie de Réau.

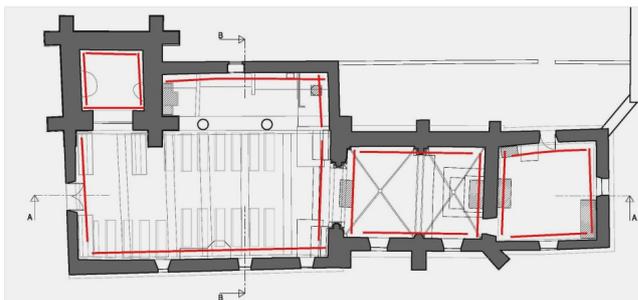
Ces bénédictins seigneurs de Réau, contribuèrent en grande partie à la construction de l'église Saint-Julien au cours du XIII<sup>ème</sup> siècle.

Pendant quelques années au XIX<sup>ème</sup> siècle, l'église est dédiée à Saint-Roch.

La comparaison du plan actuel et du cadastre napoléonien permet de noter une faible évolution du parcellaire.

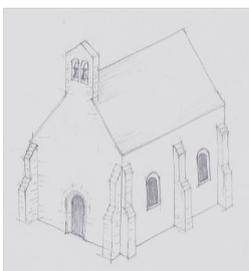
Le clocher est l'élément caractéristique de l'église. A la fois massif et très élancé, il est entièrement construit en maçonnerie de moellons et en pierre de taille de grès.

Au nord, les murs du monument limitent une place desservant la mairie et l'église. Ce lieu dénué de toute construction est en fait l'emplacement de l'ancien cimetière, présent depuis l'époque médiévale jusqu'à son retrait au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle.



Les vitraux du monument furent détruits par les bombardements durant la Seconde Guerre mondiale, et remplacés par ceux que l'on peut voir aujourd'hui

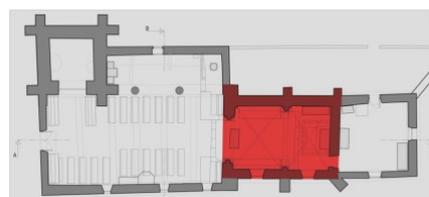
L'édifice est composé, en enfilade, d'une nef et de son bas-côté incorporant le clocher au nord-ouest, d'un chœur à deux travées et d'une sacristie

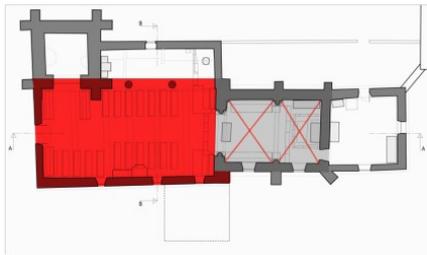


L'étude réalisée permet d'identifier plusieurs phases dans la construction du bâtiment :

## **Première phase :**

L'église primitive correspond au chœur actuel.





**Deuxième phase :**

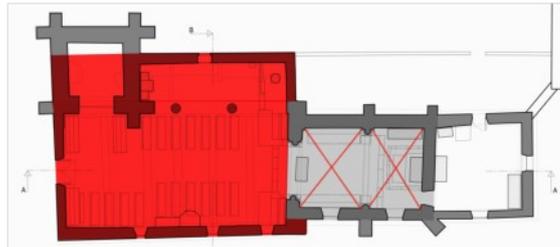
Au XIIIème siècle, l'ancienne chapelle devenue trop petite, on lui adjoint une nef à l'ouest. Cette époque voit également l'apparition des premiers clochers hors-oeuvre.



Les traces d'un «arrachement» visible au sud de la nef ainsi que le renflement existant au droit du retable de Saint-Joseph et dans les combles,

sont les seuls vestiges pouvant témoigner de l'existence d'un éventuel clocher hors-oeuvre entre le choeur et la nef côté sud, aujourd'hui disparu.

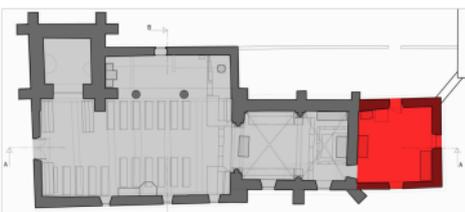
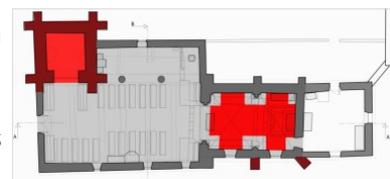
Une étape intermédiaire peut alors être intervenue .Quelques décennies après sa construction, la nef est agrandie à son tour et dotée, au nord, d'un bas-côté.



**Troisième phase :**

Une troisième étape de construction prend place ensuite et voit la construction du clocher hors-oeuvre actuel.

Ce clocher est essentiellement construit en grès broché ce qui permet de le dater d'après la guerre de Cent Ans et plus vraisemblablement du XVème ou du début du XVIème siècle.



**Quatrième phase :**

Cette phase allant de la fin XVIIIème siècle au début XIXème siècle, correspond à la construction de la sacristie.

Si vous êtes passionné d'architecture et souhaitez en connaître davantage sur l'histoire de cet édifice, vous pouvez venir consulter l'intégralité de ce diagnostic en Mairie, auprès du service Urbanisme.

# NUISANCES SONORES : RAPPEL DES REGLES ESSENTIELLES

Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits les bruits portant atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par leur intensité, leur durée ou l'heure à laquelle ils se manifestent.



Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme en raison de leur durée, leur répétition ou leur intensité, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- de 7 heures à 20 heures les jours ouvrés,
- les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures 30,
- les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Les engins motorisés non homologués (mini motos et certains quads) sont interdits sur la voie publique. De la même façon, tout engin motorisé est interdit sur les espaces verts accessibles au public.

Les infractions aux présentes dispositions sont constatées par les officiers de la police judiciaire, les agents de police judiciaire, les agents appartenant aux services de l'Etat chargés de l'environnement, de l'agriculture, de l'industrie, de l'équipement, de la santé et de la jeunesse et des sports, les agents des communes agréés et assermentés.

Elles pourront être sanctionnées par des contraventions de 1<sup>ère</sup> classe ou de 3<sup>ème</sup> classe pouvant aller jusqu'à 450 euros.

Le respect de ces quelques notions élémentaires est essentiel à une bonne entente entre voisins.



# QUOI DE NEUF AU SAN ?

## Les balades thermiques de Sénart

Dans le cadre de son Plan Climat, dans le prolongement de l'opération de thermographie aérienne et en appui avec son Espace Info-Energie, le San organise cet hiver des balades thermiques dans chaque commune de Sénart entre novembre 2013 et février 2014.

Le principe de ces animations est de sensibiliser gratuitement un groupe d'habitants d'un même quartier sur le thème de la rénovation thermique de leurs logements, grâce à un outil ludique : une caméra thermique.

Pour ce faire, les conseillers de l'Espace Info-Energie, munis de la caméra thermique, accompagnent les habitants sur un trajet prédéfini (inscription préalable obligatoire) afin de visualiser les déperditions de chaleur de leurs maisons. La balade est suivie d'un temps d'échanges en salle où le conseiller aborde les choix techniques les plus judicieux en vue d'améliorer la performance énergétique des logements étudiés.

Pour Réau, la balade aura lieu le 18 novembre de 19h00 à 21h30 pour les habitants :

- De la rue de Cramayel
- Du délaissé CD 57
- Du chemin du cimetière
- De l'allée de la Coquerie
- De la rue Frédéric Sarrazin (de l'intersection avec le chemin du cimetière jusqu'au carrefour de la place de l'église)

Attention, seuls les habitants de ces rues sont concernés. Le nombre de places étant limité, soyez les premiers à vous inscrire !

Pour plus d'informations et inscription :

### Sénart Info-Energie

01 64 09 60 34

[infoenergie@san-senart.fr](mailto:infoenergie@san-senart.fr)



# Enquête publique

Une enquête publique est en cours concernant la désaffectation et l'aliénation de parties du chemin rural dit de la Mare Lévêque, du chemin rural n°6 dit de Corbeil à Champeaux, du chemin rural n°4 et du sentier rural n°15.

L'enquête se déroulera du 15 octobre 2013 au 31 octobre 2013.

Le commissaire enquêteur recevra les observations des intéressés , **en mairie de Réau** :

- **le mardi 15 octobre 2013 de 17h00 à 18h00**
- **Le samedi 26 octobre 2013 de 11h00 à 12h00**
- **Le jeudi 31 octobre 2013 de 17h00 à 18h00**

## Conseils municipaux

Lors de la séance du 1er juillet 2013, le Conseil Municipal :

- a approuvé la révision du PLU
- A fixé les tarifs et les règlements de cantine, garderie, étude surveillée et repas portage
- A autorisé une modification des statuts du SAN de Sénart en lui reconnaissant une compétence en matière d'équipements culturels de superstructure
- A approuvé la rétrocession dans le domaine communal du lotissement du hameau de Ourdy, et donné pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les actes.

Lors de la séance du 17 septembre 2013, le Conseil Municipal :

- a nommé les délégués au nouveau syndicat intercommunal d'électrification
- A assisté à une présentation par Monsieur le Maire du compte administratif et du rapport d'activité du SICTOM de Sénart
- A accordé un dégrèvement aux jeunes agriculteurs s'installant sur le territoire communal.

*Tous les compte rendus des conseils municipaux sont consultables sur les panneaux d'affichage ou en mairie.*

### DATE DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX

**Toutes les séances sont publiques**

- Mardi 5 novembre 2013
- Mercredi 4 décembre 2013

Elles ont lieu :  
**en salle du conseil municipal**  
**À 20 heures**



# DÉPISTAGE ORGANISÉ DU CANCER DU SEIN



**Trouvez toutes les réponses à vos questions auprès de votre médecin ou sur [e-cancer.fr](http://e-cancer.fr)**

**À partir de 50 ans, la mammographie est recommandée tous les deux ans.**



DÉPISTER LES CANCERS EN SEINE et MARNE

Pour toute information, ou pour obtenir une prise en charge

Tél. : **01 60 62 00 00**



**DIVERS**

# Communiqué



## Déclarer un accident causé par un tiers, le bon réflexe

Lorsque vous êtes victime d'un accident engageant la responsabilité d'un tiers (un voisin, un automobiliste, un chien, un élève...), ayez le bon réflexe, informez votre caisse d'assurance maladie et les professionnels de santé consultés. Ainsi, l'Assurance Maladie, qui rembourse vos dépenses de santé et vous indemnise en cas d'arrêt de travail, se met en relation avec le tiers responsable ou avec sa compagnie d'assurance. Cette démarche permet de récupérer les sommes engagées et ne modifie pas la prise en charge de vos soins.

### Comment déclarer un accident ?

- Prévenez votre CPAM, soit par téléphone au 36 46, soit par courrier, soit par courriel. En Seine-et-Marne, vous avez la possibilité de compléter et d'envoyer votre déclaration en ligne en vous connectant sur [ameli.fr](http://ameli.fr), rubrique « Votre CPAM ».
- Précisez aux professionnels de santé consultés que vous avez été blessé par un tiers. Ils pourront l'indiquer sur votre feuille de soins en cochant la case « accident causé par un tiers ».

### Limiter les frais engagés par la collectivité et sauvegarder notre système de santé

Faire supporter les dépenses des soins au responsable de l'accident qui provoque permet de limiter les frais engagés par la collectivité et ainsi contribuer à la sauvegarde de notre système de santé.

En 2012, la CPAM de Seine-et-Marne a récupéré 21 424 838 millions d'euros auprès des assureurs ou des personnes responsables de l'accident.

**Déclarer un accident causé par un tiers, c'est un bon réflexe  
pour une assurance maladie en bonne santé !**

Caisse d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne - Septembre 2013

Contact presse : [communication@cpam-melun.cnamts.fr](mailto:communication@cpam-melun.cnamts.fr)

## Médecins d'Urgence MU 77

Pour une visite à domicile

 **0 825 826 505**

Pour une consultation à VERT-ST-DENIS

 **0 825 747 737**

Médecins conventionnés – 7 jours / 7  
En cas d'indisponibilité du médecin traitant

OUVERTURE D'UN CENTRE DE  
CONSULTATIONS D'URGENCES  
ET PERMANENCE DE SOINS  
TOUS LES JOURS DE L'ANNEE A  
VERT SAINT DENIS

Les heures d'ouverture sont les suivantes :

- tous les jours de l'année à partir de 20h00
- Tous les samedis à partir de 12h00
- Tous les dimanches, jours fériés  
et ponts mobiles toute la journée



Modalités d'accès :

- prise de RDV obligatoire au **0 825 747 737**
- Absence de gravité potentielle et autonomie de déplacement

Pour une demande de visite à domicile, le numéro reste inchangé : **0 825 826 505**.

## MANDAT DE NOËL

Comme l'année précédente, l'attribution du mandat de Noël est soumise à condition de ressources.

Pour une personne seule le montant du revenu brut mensuel ne doit pas dépasser 1500 €

Pour un couple, le montant du revenu brut mensuel ne doit pas dépasser 2000 €

*(revenu brut mensuel = revenu brut déclaré avant abattement sur votre feuille d'imposition 2013 (revenus 2012) divisé par 12 mois)*

Pour bénéficier de ce mandat de Noël 2013, nous demandons aux personnes âgées de 65 ans et plus, y compris celles qui en bénéficiaient déjà précédemment, de déposer auprès du secrétariat de la mairie, une copie de leur avis d'imposition reçu en 2013 sur les revenus de 2012 et un relevé d'identité bancaire (pour la 1ère demande ou si vous avez changé de compte) avant le 15 novembre 2013, ceci afin de nous permettre d'établir la liste des bénéficiaires pour Noël 2013.

## REPAS PORTAGE

Nous rappelons que la commune propose un service de portage de repas, pour les personnes âgées, ou rencontrant des problèmes de santé.

Les repas sont fabriqués par notre prestataire de repas de cantine, les menus et le grammage sont adaptés à des personnes adultes.

Le tarif du repas est de 3,92 € et est livré à votre domicile avant midi.

Pour plus de renseignements contacter le secrétariat de la mairie au 01.60.60.85.55

## BONS DE COMBUSTIBLE HIVER 2013-2014

Chaque année, le CCAS octroie des bons de combustible aux personnes âgées de 65 ans et plus domiciliées à Réau sous certaines conditions de ressources.

### CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

- Fournir l'avis d'imposition ou de non-imposition reçu en 2013 sur les revenus 2012
- Copie des factures de chauffage (EDF, bois, fuel...) de septembre 2012 à septembre 2013
- Faire une demande écrite auprès du secrétariat du CCAS pour la première année, les années suivantes la demande est **reconduite sur simple transmission en mairie d'une copie de l'avis d'imposition et des factures de chauffage de l'année.**

**Un seul bon de chauffage est attribué par foyer et pour une habitation principale.** Le montant de ce bon est déterminé en fonction du quotient familial et de la situation de la famille.

### Peuvent prétendre à ce bon :

- Les personnes vivant seules et ayant un revenu brut mensuel \* maximum de 1 500 €
- Les personnes en couple et ayant un revenu brut mensuel \* maximum de 2 000 €

Pour l'hiver 2013-2014, les documents doivent être déposés au secrétariat de la mairie avant le **31 octobre 2013.**

\* **Revenu brut mensuel 2013 : revenu brut annuel déclaré avant abattement sur la feuille d'imposition 2013 divisé par 12.**

## PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORT DES CIRCUITS SPECIAUX ANNEE SCOLAIRE 2013—2014

Si votre enfant fréquente l'école de la Colombe à Réau, et utilise le transport spécial pour s'y rendre, nous vous informons que le CCAS a décidé, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2013, de participer aux frais de transport pour les circuits spéciaux (navette entre le bourg et les hameaux) si le montant laissé à la charge de votre famille est supérieur à 50 € par enfant et hors frais de dossier.

Si c'est votre cas, le CCAS vous versera une participation financière à concurrence de 50 % des frais laissés à votre charge sur présentation des justificatifs suivants :

- Déposer une demande écrite auprès du secrétariat de la mairie avant le 30/11/2013
- Présenter la carte de transport 2013-2014
- Fournir un justificatif de paiement (facture acquittée ou reçu de paiement)
- Fournir un Relevé d'identité bancaire pour permettre le virement de l'aide

# Les horaires d'ouverture de la mairie

Horaires d'ouverture au public :

Lundi, Mardi, Jeudi : de 11 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 18 h 00

Vendredi : de 11 h 00 à 12 h 00

Jours de fermeture de la mairie au public : Mercredi et le Samedi toute la journée  
Vendredi après-midi.

## MAIRIE

2 Route de Villaroche  
77550 REAU

☎ 01.60.60.85.55

☎ 01.60.60.26.48

✉ [mairie.de.reau@wanadoo.fr](mailto:mairie.de.reau@wanadoo.fr)

Site : reau.fr

## OUVERTURE DE LA MAIRIE UN SAMEDI MATIN PAR MOIS DE 9h00 A 12h00 :

- samedi 16 novembre
- Samedi 7 décembre

# Les horaires d'ouverture de la bibliothèque

Compte-tenu de la faible fréquentation du public, les horaires de la bibliothèque ont été modifiés.

Horaires d'ouverture au public :

- Le mercredi de 17h00 à 19h00

## BIBLIOTHEQUE

Chemin du savoir  
77550 REAU

☎ 01.60.66.90.51

✉ [bibliotheque.de.reau@orange.fr](mailto:bibliotheque.de.reau@orange.fr)

# ELECTIONS MUNICIPALES ET EUROPEENNES

**ELECTIONS MUNICIPALES : 23 et 30 mars 2014**

**ELECTIONS EUROPEENNES : 25 mai 2014**

Si vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales de la commune, nous vous invitons à venir en mairie afin de procéder à votre inscription. Vous devez, pour cela, vous munir des documents suivants :

- pièce nationale d'identité
- - justificatif de domicile de moins de trois mois

Il est également possible de s'inscrire sur les listes électorales par correspondance en retournant à la mairie le formulaire d'inscription et les documents demandés.

Pour les jeunes âgés de 18 ans, l'inscription est automatique. Toutefois, il est conseillé de prendre contact avec les services municipaux afin de s'assurer que l'inscription a bien été prise en compte.



# DATES A RETENIR

**OUVERTURE DE LA MAIRIE LE SAMEDI DE 9h00 A 12h00**

- Samedi 16 novembre 2013
- Samedi 7 décembre 2013

**Lundi 11 novembre 2013**

**Cérémonie**

**A 11heures**

Au Monument aux Morts

**Jeudi 21 novembre 2013**

**SOIREE BEAUJOLAIS**

Organisée par le Comité des Fêtes

A la Salle des Fêtes

**Lundi 25 novembre 2013**

**Assemblée Générale du Comité des Fêtes**

A la Salle des Fêtes

**Permanence de Didier TURBA**

**CONSEILLER GENERAL**

**Samedi 30 novembre 2013**

**De 9h45 à 10h30**

En Mairie de Réau